Numéro 014, Décembre 2022

ISSN : 2518-4237

LɔŋGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société



Faculté des Lettres et Sciences Humaines

UNIVERSITE DE KARA

LONGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

Décembre 2022

ISSN : 2518 - 4237

Faculté des Lettres et
Sciences Humaines

UNIVERSITE
DE KARA

LɔŋGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

Numéro 014, Décembre 2022

En couverture,
photo d'un grenier traditionnel kabiyè
prise au « musée de Yadè », « Kabıyɛ
sɔsaa ɖiwa »

©*LƆŋGBOWU*, Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kara-Togo
N° 014, Décembre 2022
ISSN : 2518 – 4237

ADMINISTRATION DE LA REVUE

COMITE DE REDACTION
Directeur Scientifique : Akoété AMOUZOU**,** *Professeur Titulaire*
Directeur de publication : Nakpane LABANTE, *Maître de Conférences*
Rédacteur en Chef : Tchaa PALI, *Professeur Titulaire*
Coordinateur de publication : Boussanlègue TCHABLE, *Professeur Titulaire*
Secrétaire : Essonam BINI, *Maître de Conférences*
Assistant à la rédaction : Kokou TCHALLA, *Maître-Assistant*

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL
Pr Komla SANDA (Université de Kara)
Pr Amouzou KOU'SANTA (Université de Kara)
Pr Adama KPODAR (Université de Kara)
Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)
Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)
Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)
Pr Komlan NUBOUKPO (Université de Lomé)
Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)
Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara)
Pr Abou NAPON (Université de Ouagadougou)
Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)
Pr Hugues MOUCKAGA (Université Oumar Bongo de Libreville)
Pr Alou KEITA (Université de Ouagadougou)
Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé)
Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)
Pr Musanji NGALASSO-MWATA (Université Bordeaux Montaigne)
Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara)
Pr Hounkpati B. C. KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Momar CISSE (Université Cheikh Anta Diop)
Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)
Pr Issa TAKASSI (Université de Lomé)
Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne)
M. Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de Recherche (CNRST)
Pr Ousseynou FAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)
Pr M. BANTENGA (Université de Ouagadougou)

COMITE DE LECTURE
Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara), Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé), Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé), Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé), Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi), Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé), Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne), Pr E. ASSIMA-KPATCHA (Université de

Lomé) ; Pr N.A. GOEH-AKUE (Université de Lomé) ; M. Kossi BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Padabo KADOUZA, (Université de Kara) ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara) ; M. KAMMAMPOAL Bawa, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences (Université de Kara), Mme Kuwèdaten NAPALA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Mme Balaïbaou KASSAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Assogba GUEZERE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komi KPATCHA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Koffi SOSSOU,; M. Bammoy NABE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Boussanlègue TCHABLE, (Université de Kara) ; Pr Tchaa PALI, (Université de Kara) ; Pr Paboussoum PARI (Université de Lomé) ; Pr Martin Minlipe GANGUE (Université de Lomé); Pr Ali Pitaloumani GNAKOU (Université de Lomé) ; Pr Kouméalo ANATE (Université de Lomé) ; Pr Essohanam BATCHANA (Université de Lomé) ; Pr Kokou GBEMOU (Université de Lomé) ; Pr Séna AKAKPO-NUMADO (Université de Lomé) ; Pr A. AWESSO (Université de Lomé), Baguissoga SATRA, Maître de Conférences (Université de Kara), Essonam BINI, Maître de Conférences (Université de Kara), Mimboabe BAKPA Maître de Conférences (Université de Kara), ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire, Maître de Conférences (Université de Kara).

SOMMAIRE

ADMINISTRATION DE LA REVUE **i**
SOMMAIRE **iii**
LIGNE EDITORIALE **vii**
SYNTHESE DES ARTICLES **xi**

LANGUES ET LETTRES **1**

A critical evaluation of human interactions in Lola Shoneyin's *The secret lives of Baba Segi's wives* and Buchi Emecheta's *The slave girl*, **LOHOU Toyi, KPEZOU Kodjo Tchaa & DADJA-TIOU Panaewazibiou……...…** **3**
Language education stakeholders' Attitudes and Personality versus Interactions and Motivational progress in Benin universities, **HOUNNOU AZOUA Mathias, LANMANTCHION Flavien Dossou & PATINVOH AGBAYAHOUN Juvenale……..…….** **17**
Le masque Wè, entre la laideur physique et la bonté spirituelle : quelle poétique pour un symbole vivant ? **GUEHI Germain……...** **31**
Les géométries structurelles dans *Le pagne noir* de Bernard Binlin Dadié, **DELY Mamadou……...……** **43**
La qualification en Dagara : quelles stratégies didactiques ? **NACOULMA Boukaré……** **55**
Les emprunts du Fang (a75) aux langues indo-européennes : un premier état des lieux, **MEDJO MVE Pither, EKO MBA Jean-Martel & NZAMICKALE Damien……..…** **61**
Contribution des proverbes dans l'éducation de l'enfant africain traditionnel, **SANGARE Ignace ……..…….** **77**
Lecture rétroactive de la pandémie covid-19 à travers une micro-représentation, **KABRE Victor ……..…..…….….** **95**

SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE **103**

Difficultés agroéconomiques et exploitation agricole des bas-fonds dans le département de Bondoukou (Nord-est de la Côte d'Ivoire), **KOUASSI Kossonou Blaise & GBOKO Kouassi Adjoumani…..** **105**
La base de données fiscale sous SIG de la commune v: un outil pour améliorer la gouvernance locale, **DOUMBIA Bougadari…….....** **123**

L'hévéaculture: le levier d'une mutation agricole mal assurée dans le département de Bongouanou (centre-est de la Côte d'Ivoire), **KOFFI YAO Jean Julius ……. 143**
État des lieux de l'agriculture numérique dans le département de Sinématiali (Côte d'Ivoire), **TUO Kolotioloma Honoré, KONÉ Kapiéfolo Julien & LOUKOU Alain François ….…….... 159**
Contexte socio-politique de l'émergence de la « communauté chrétienne » catholique de Haute Volta (1955-1980), **HALPOUGDOU Martial……..… 175**
Onomastique des marchés de Pointe-Noire (1960-2018), **ZIDI Joseph……..... 191**
Résistances à l'implantation coloniale française dans le nord-Congo. Cas de la subdivision administrative d'Epéna (1922-1960), **NGODI Etanislas ……..……...…. 209**
La victoire de Ramsès II à la bataille de Qadesh en 1296 av. J.-C. : entre vérité et propagande, **MENE Yao Fabrice-Alain Davy** & **KOFFI Amani…….... 239**
Désacralisation du catholicisme en Côte d'Ivoire : l'Eglise catholique à l'épreuve des violences verbales et profanation de ses objets sacrés, **ADOUBI Thierry Hugues..... 255**
Réflexion autour de la gestion du mobilier archéologique au Burkina Faso, **SIMPORÉ Lassina……... 271**
La première Haute-Volta (1919-1932) : les avatars d'une colonie dans le contexte de la « mise en valeur », **BAZIE Boubié …….. 297**
« Le Rwanda, ça ne m'inspire pas » : Bertrand Badié ou quand le savant se préfère au savoir, **SARÉ Séni ……..…… 313**
Intelligence artificielle : prodromes d'une obsolescence du proprement humain ? **EKPO Kouadio Victorien ……...…. 329**
Blaise pascal et le salut des âmes (aux équipes enseignantes de Côte-d'Ivoire), **PILLAH Niali Armand-Privat ……..…..…... 343**
Impasses de la démocratie dans la modernité politique : quels défis pour les sociétés africaines ? **FADEME Komla ……..…... 359**
Les fondements de la communication, **TCHASSANTI Abdourahim …… 377**
Perception de l'interface « vie au travail-vie privée » et son impact sur l'engagement organisationnel affectif : le rôle modérateur des variables sociodémographiques et du bien-être psychologique au travail, **MBINA YEMBI Moulin Aymar & MIHINDOU BOUSSOUGOU Parfait ……...…. 395**
Méthodes pédagogiques : conception et pratiques enseignantes à l'ère de l'APC au Bénin, **DJIMA Fatahou ……..…… 417**

Formes, fondements socioculturels de la persistance des mutilations génitales féminines au Benin, **TCHANTIPO SAI Sotima …… 429**
Pratique touristique et développement socioéconomique au nord de la Côte d'Ivoire : l'exemple du village de Waraniéné, **N'GORAN Kouamé Fulgence ……. 443**
Approche phénoménologique du rituel de l'eau chaude en post-partum chez quelques femmes gabonaises, **MALOUTA Catherine Olivia ……..... 459**
Les relations familiales à l'épreuve de Facebook et WhatsApp dans la ville de Lomé : commune Golfe 5, **OURADEI Bétiré Daria & DANIOUE Tamasse ……...…….. 471**

LIGNE EDITORIALE

Lɔŋgbowu est une revue à parution semestrielle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara. Elle publie les articles des domaines des langues, des lettres, des sciences de l'homme et de la société. **Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue**. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Les articles soumis à la revue ***Lɔŋgbowu*** sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou alors demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites.

PRESENTATION GENERALE DES MANUSCRITS

À partir de ce numéro 004, la revue *Longbowou* ne peut recevoir pour instruction ni publier un article s'il ne respecte pas les normes typographiques, scientifiques et de référencement (NORCAMES /LSH) adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI dont voici *in extenso* une partie du point 3 de ces normes à l'attention de tous les auteurs.

« 3. DES NORMES ÉDITORIALES D'UNE REVUE DE LETTRES OU SCIENCES HUMAINES

3.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

3.2. La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

3.3. La structure d'un article scientifique en Lettres et Sciences Humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords**, **Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.**
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie**.
- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. **Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets** (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :
- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).
Exemples :
- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (…), d'accroitre le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(…)».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

> Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

> le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation,* Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène, 202, 4,* p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

Typographie française

- La revue ***Lɔŋgbowu*** s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations…

Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

Tout paragraphe est nécessairement marqué par un alinéa d'un cm à gauche pour la première ligne.

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffres romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

La présentation des figures, cartes, graphiques, … doit respecter le miroir de la revue qui est de 16 x 24. Ces documents doivent porter le titre précis, la source, l'année et l'échelle (pour les cartes).

Le non respect des normes éditoriales entraîne le rejet du projet d'article.

LES DROITS DE PUBLICATION

Une fois l'article accepté par le comité de rédaction, l'auteur devra entrer en contact avec la rédaction de la revue pour l'acquittement des droits de publication qui s'élèvent à **40 000 FCFA**.

Lɔŋgbowu étant une revue de recherche et d'information éditée sans but lucratif, les auteurs ne percevront pas de versement de droits.

ÉPREUVES ET PUBLICATIONS

Avant publication, l'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à-part de son article en version électronique au format PDF. Il pourra recevoir, sur demande, un exemplaire de la revue en payant les frais d'expédition.

Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne.

DISPOSITIONS FINALES

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin et la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre de chaque année.

Les textes doivent être envoyés à l'adresse suivante :
Email : ***rellshs2016@gmail.com***

SYNTHÈSE DES ARTICLES

Le contenu des contributions constituant l'ossature de ce 14ème numéro de la Revue *Lɔŋgbowu*, est très riche.

Dans le domaine des lettres et langues, les auteurs se sont intéressés aux thématiques portant sur des sujets tels que la lecture rétroactive de la pandémie covid-19 à travers une micro-représentation, la contribution des proverbes dans l'éducation de l'enfant africain traditionnel, un premier état des lieux des emprunts du Fang aux langues indo-européennes, la qualification et les stratégies didactiques en Dagara, le rapport entre la laideur physique et la bonté spirituelle et la poétique du symbole vivant du masque Wè, les géométries structurelles dans Le pagne noir de Bernard Binlin Dadié.

Le lecteur pourra lire avec intérêt, language education stakeholders' attitudes and personality versus interactions and motivational progress ett a critical evaluation of human interactions in lola shoneyin's The secret lives of baba segi's wives and buchi emecheta's the slave girl.

Différentes thématiques du domaine des Sciences de l'Homme et de la Société ont été traitées.

Dans le champ de la géographie, les recherches apportent des lumières sur les difficultés agroéconomiques et l'exploitation agricole des bas-fonds dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, sur l'hévéaculture comme levier d'une mutation agricole mal assurée dans le centre-est de la Côte d'Ivoire, sur l'état des lieux de l'agriculture numérique dans quelques départements de la Côte d'Ivoire et les SIG comme outil d'amélioration de la gouvernance locale des communes dans la levée des données fiscales.

Les recherches en histoire ont porté sur le contexte socio-politique de l'émergence de la « communauté chrétienne » catholique de Haute Volta (1955-1980), l'Eglise catholique à l'épreuve des violences verbales dans les profanations des objets sacrés et la désacralisation du catholicisme en Côte d'Ivoire, Epena (1922-1960) comme exemple des résistances à l'implantation coloniale française dans le nord-Congo, l'onomastique dans les marchés de Pointe-Noire (1960-2018), la victoire de Ramsès II à la bataille de Qadesh est-elle une vérité ou plutôt une propagande ? Et la réflexion autour de la gestion du mobilier archéologique au Burkina Faso.

Dans les champs de la Philosophique, de la psychologie et des sciences de l'éducation, l'ont a, entre autres contributions, l'intelligence artificielle comme prodromes d'une obsolescence du proprement humain, les défis des sociétés africaines face aux impasses de la démocratie dans la modernité politique, Bertrand Badié qui se préfère contre le savoir dans le cas du Rwanda. Le lecteur consultera trouvera également pour sa satisfaction, les méthodes pédagogiques utilisées dans les pratiques enseignantes qu'impose l'APC, la conception en Côte-d'Ivoire des équipes enseignantes sur le salut de

leurs âmes, l'impact « travail - vie privée » sur l'engagement organisationnel affectif et le rôle du bien-être psychologique au travail.

La sociologie et l'anthropologie sont couvertes à travers la persistance des mutilations génitales féminines, les pratiques touristiques et développement socioéconomique au nord de la Côte d'Ivoire, l'approche phénoménologique du rituel de l'eau chaude en post-partum des femmes gabonaises.

Bonne lecture à chacun.

REFLEXION AUTOUR DE LA GESTION DU MOBILIER ARCHEOLOGIQUE AU BURKINA FASO

SIMPORÉ Lassina[♣]

Résumé

Introduite au Burkina Faso depuis la période coloniale par des administrateurs coloniaux puis par des chercheurs non spécialisés, l'archéologie a intégré l'université à partir des années 1970. Dès lors, en lieu et place de la chasse au trésor, elle devient une science avec une organisation rationnelle des prospections, des fouilles et de la post-fouille. Mais après plusieurs années de pratique et avec un bilan très appréciable, on constate toujours un manque de coordination dans la pratique de l'archéologie entre les universités, le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) et les musées, l'inexistence de lignes budgétaires régulières et enfin, l'absence de traçabilité minimale et de statut sur le mobilier archéologique. Après ce constat, la présente contribution fait deux types de propositions pour l'enregistrement des opérations et des objets archéologiques. Une première proposition à « *titre de régularisation* » pour la période de 1960 à 2025 et une seconde pour un enregistrement systématique de toutes les opérations archéologiques et du mobilier issu des fouilles à partir de 2020.

Mots-clés : Archéologie, fouilles, mobilier archéologique, traçabilité, enregistrement, régularisation.

Abstract

Introduced in Burkina Faso since the colonial period by colonial administrators then by non-specialized researchers, archeology joined the university from 1970. From then on, instead of treasure hunting, it became a science with a rational organization of surveys, excavations and post-excavation. But after several years of practice and with a very appreciable record, we still see a lack of coordination in the practice of archeology between universities, National Center for Scientific and Technological Research (NCSTR) and museums, the non-existence of regular budget lines and finally, the absence minimum traceability and status on the archaeological material. After this observation, this contribution makes two types of proposals for the recording of archaeological operations and objects. A first proposal for "regularization" for the period from 1960 to 2025 and a second for a systematic recording of all archaeological operations and furniture from excavations from 2020.

Keywords: Archaeology, excavations, archaeological finds, traceability, registration, regularization.

[♣]Université Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso) ; Email : mkelassane2@yahoo.fr

Introduction

L'archéologie burkinabè est sortie du colloque de l'Association Ouest-Africaine d'Archéologie (AOAA)[1] avec des lauriers. En effet, cette structure qui regroupe les archéologues de la sous-région et des africanistes recommanda de loger à l'université de Ouagadougou, le 3e cycle des études universitaires[2] pour les étudiants de la zone ouest-africaine.

Il s'agit d'une mesure importante au regard du fait que les étudiants rencontraient de plus en plus de difficultés pour poursuivre leurs études en Europe, surtout après la maîtrise préparée et soutenue dans les différentes universités africaines ; de sorte que la question de la relève se posait avec acuité.

La recommandation de l'AOAA de lancer la formation de la relève en archéologie à partir de Ouagadougou était motivée par des facteurs favorables :

- l'importance de son personnel intervenant dans la filière ;
- le dynamisme des acteurs de la recherche archéologique (notamment de Jean-Baptiste Kiéthéga) dans cette université, avec des programmes bien structurés, des centaines de mémoires de maîtrises et de nombreux articles, etc. ;
- la qualité de son organisation, avec des spécialistes couvrant les grandes périodes de l'histoire de l'humanité, un local servant de laboratoire, des opportunités pour faire du terrain (prospection et Chantier-école archéologique de Wargoandga pour apprendre à fouiller), etc.

Malgré la disponibilité de toutes ces ressources humaines à l'université de Ouagadougou à l'époque, force est de constater que « tout n'était pas rose ». Comme toute œuvre humaine, l'organisation de la recherche archéologique au Burkina Faso montrait des failles. Par exemple, un véritable travail d'archivage faisait défaut au niveau de l'organisation des fouilles et de la gestion du mobilier archéologique.

En effet, si on devait entreprendre des recherches sur les différentes fouilles archéologiques qui ont eu lieu au Burkina Faso des années 1970 à nos jours, l'on rencontrerait de sérieux problèmes d'archivage. Combien de fouilles ont été organisées ? Qui a fait ces fouilles ? Dans quelle partie du pays ? Où sont les vestiges mis au jour ? Quels moyens financiers et humains ont été mobilisés ? Quels sont les principaux résultats de chaque fouille ? Existe-t-il systématiquement des rapports de fouilles ? Si oui, où sont-ils stockés et comment sont-ils exploités ? Y a-t-il des publications (articles, ouvrages, etc.) liées à ces fouilles ? Autant de problèmes qui ne trouveraient pas de solutions.

De même, une étude sur le mobilier archéologique[3] mis au jour au cours de différentes fouilles ou ramené par les étudiants à la faveur de leurs différentes prospections pour les besoins de leurs mémoires ou

[1] Le VIIIe colloque, tenu à Djenné, au Mali su 1e au 4 novembre 1999, sous le thème « *Archéologie et patrimoine ouest-africain à l'orée du XXIe siècle* ».

[2] On ne parlait pas encore de LMD, nouveau système d'enseignement introduit au Burkina Faso en 2011.

[3] Vestiges archéologiques anthropobiologiques, mobiliers et immobiliers. Les vestiges immobiliers peuvent être mobilisés ou conservés *in situ.*

thèses rencontrerait les mêmes problèmes d'archivage : quel type de vestiges a été prélevé ? Par quel étudiant ? Dans quelle partie du pays ? Où sont ces vestiges aujourd'hui et dans quel état ? Comment sont-ils stockés ? Quels types d'études ont été faites sur ces objets ? Quelles informations ont-ils livré ?

Voilà autant de raisons qui ont motivé cette réflexion qui, tout en posant le problème, propose en même temps des solutions.

Nous sommes partie de plusieurs sources et expériences sur le terrain pour rédiger le présent texte.

En premier lieu, notre expérience de la pratique de l'archéologie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Burkina Faso. En effet, nous avons fait partie de plusieurs équipes de sorties pédagogiques et de fouilles (Wargoandga, Loropéni, Yamané-Nimpouy, etc.). Nous avons organisé des campagnes de fouilles (Nobéré, Loropéni, Bomboré, Tanghin-Dassouri, Korsimoro).

Ensuite, la visite de musées français et belges, de plusieurs chantiers européens de fouilles classiques (Bibracte, site du centre archéologique européen) ou de fouilles préventives de l'*Institut national de recherches archéologiques préventives* (INRAP) français (à Solutré, Autun) a contribué à cette argumentation.

Enfin, la consultation de plusieurs documents numériques ou en papier, présentés en bibliographie, nous a aidé.

Après une synthèse de l'histoire de l'archéologie au Burkina Faso, cet article structuré en deux parties, fait une série de propositions pour l'organisation des fouilles et pour l'archivage des éléments scientifiques mis au jour.

1. Synthèse de l'archéologie burkinabè

Cette synthèse concerne d'une part les acteurs qui animent la recherche archéologique au Burkina Faso, et d'autre part les activités que ces derniers ont menées.

1.1. Une archéologie assurée par de multiples acteurs

De la période coloniale à 1970, administrateurs, médecins, géologues, missionnaires[4], puis des chercheurs non spécialisés en archéologie[5] ont joué « à l'archéologue » sur le territoire actuel du Burkina Faso. Leurs pérégrinations ont permis des découvertes fortuites de pièces lithiques et céramiques, de gravures rupestres, de parures en pierre et métaux, de sites comme les ruines de fortification et enfin des outils et des armes métalliques présentés dans de nombreux textes[6]. Cependant, ces objets sont éparpillés dans des structures publiques[7]

[4]Henri Labouret, Marcel Griaule, Capitaine Noiré, Emmanuel Ruelle, Maurice Delafosse, Jacques Bertho, Raymond Mauny, Jean Rouch, Yves Urvoy, Jean Henninger, Georges Savonnet, Guy Le Moal, Robert Guitat, Jean Hébert, Antoine Prost, etc.

[5]Marchal Jean-Yves, Bertrand Gérard, etc.

[6] Voir annexe 1 : 1re génération de textes sur les vestiges archéologiques du Burkina Faso.

[7] Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) de Dakar, le Musée de l'Homme à Paris, le Musée de paléontologie de Liège en Belgique, le Musée Royal d'Afrique Centrale à Tervuren en Belgique, l'Institut Léo Frobenius à Francfort.

comme l'IFAN[8], ou des dépôts privés. Ces précurseurs ont certainement fait œuvres utiles à l'histoire et à l'archéologie de la Haute-Volta, aujourd'hui Burkina Faso. Cependant Jean-Baptiste Kiéthéga fait ce constat amer : « Il reste regrettable que beaucoup d'artefacts de la période aient disparu. Les quelques pièces retrouvées au Musée National qui les avaient héritées du CVRS[9] et dont certaines servaient à caler des jarres d'eau, ont été inventoriées et étudiées par le laboratoire d'archéologie de l'Université où elles se trouvent maintenant en dépôt[10]. Signalons que l'étude ne s'est pas faite sans mal, les pièces manquant parfois de références et étant toutes sans dossier… Il est très probable que des collections / objets souvenirs, des photographies et des cahiers de notes de l'époque coloniale se trouvent aux mains d'ayant-droit de personnes ayant exercé dans la colonie de Haute-Volta »[11].

Mais à partir de 1970, on peut retenir six moments forts concernant l'évolution de l'archéologie au Burkina Faso.

- 1970 : des chercheurs formés en archéologie12 interviennent sur le terrain à travers des programmes de prospections, des fouilles méthodiques, des analyses avec parfois des datations radiocarbones (50 000 et 15 000 avant notre ère et 10 000 et 3 000 ans avant notre ère).
- 1973 : arrivée de Jean-Baptiste KIETHEGA ; premier Burkinabè à dispenser des cours d'archéologie au Burkina Faso. Il a aussi conçu des programmes de recherches qui ont permis d'obtenir des résultats importants, notamment sur les vestiges liés à l'exploitation des métaux (Or et Fer).
- 1974-1975 : création du département d'histoire et d'archéologie à l'Université de Ouagadougou.
- 1976 : identification au sein de l'université d'un local de 36m2 devant servir de « Laboratoire » d'archéologie et d'Histoire de l'Art au sein du département d'histoire et d'archéologie.
- Années 1999-2000 et 2001. Ces dates sont étroitement liées. Il s'agit de l'ouverture du troisième cycle en histoire et archéologie africaine (1999) qui a nécessité l'ouverture du chantier école de fouilles du site d'habitat de Wargoandga (2001), pour une formation pratique des étudiants. Cette école est actuellement fermée.
- 2011 : depuis l'introduction du système LMD, une nouvelle organisation ou stratégie de recherche est mise en place à l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou. Ainsi, en ce qui

Lire Kiéthéga Jean-Baptiste, *Les sources de l'archéologie au Burkina Faso*.

[8] La fondation de l'Institut Français d'Afrique noire (IFAN) en août 1936 témoigne de cette influence. Implanté à Dakar, cet institut fédéral avait des antennes dans toute l'Afrique occidentale française (AOF). C'est dans ce cadre qu'il devint un véritable point focal de la recherche (dépôt obligatoire de tout le matériel découvert). Lire Moustapha Sall, in *Manuel de terrain en Archéologie africaine*, p.18.

[9] Centre Voltaïque de Recherches Scientifiques (CVRS).

[10] L'adresse de ce dépôt n'est pas aujourd'hui connue.

[11] Kiéthéga Jean-Baptiste, *Les sources de l'archéologie au Burkina Faso.*

[12] Ce fut le cas du préhistorien nigérian basé à l'Université de Legon au Ghana. Avant le changement de nom, il s'appelait Bassey E. Waï-Oghosu. Il est décédé en 2000.

concerne l'archéologie, les enseignements sont assurés au Département d'histoire et d'archéologie, tandis que les activités de recherches se mènent au sein du Laboratoire d'Archéologie, d'Histoire des Arts et des Techniques (LAHAT). Logée au sein du Centre de recherches historiques et archéologiques (CRHA)[13], cette structure est composée de quatre équipes : l'équipe Archéologie, l'équipe histoire des techniques, l'équipe Patrimoine Culturel et l'équipe Histoire de l'art.

1.2. Observations sur des fouilles au niveau national

Quatre observations majeures peuvent être faites sur les recherches archéologiques menées au Burkina Faso depuis qu'elles sont conduites par des nationaux. Il s'agit du manque de coordination entre les universités, les autres structures de recherches et l'administration culturelle, de l'inexistence de lignes budgétaires, de l'absence de traçabilité minimale et de statut sur le mobilier archéologique.

1.2.1. Du manque de coordination dans la pratique de l'archéologie

Jusque-là, on constate un manque de coordination dans la pratique de l'archéologie et cela à plusieurs niveaux : université, CNRST et ministère en charge de la culture.

A l'université

L'université semble avoir le monopole de la formation et de la recherche en archéologie. Cependant, aucune organisation rationnelle n'est visible sur la plupart des campagnes de fouilles. Chaque archéologue recherche ses moyens, s'organise et part sur le terrain avec les étudiants qu'il aura sélectionnés selon ses propres critères. Sur le chantier, le minimum observé concerne seulement la pratique technique (carroyage, fouilles, relevés, nettoyage de certains artefacts, etc.).

- Aucun rapport de fouille n'est officiellement transmis ni à l'université, ni au ministère en charge de la culture[14], ni au CNRST.
- Très souvent enfin, le mobilier est géré (identification, marquage, etc.) selon des normes personnelles et son stockage se fait au gré des espaces disponibles sur le campus, dans les bureaux et même à domicile.

Au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique

Connu d'abord par le nom d'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN) sous la colonisation française, la structure est devenue Centre voltaïque de la recherche scientifique (CVRS) après les indépendances, puis Centre national de la recherche scientifique et technologique

[13] Le Centre est composé du LAHAT et du Laboratoire des Systèmes Politiques, Economies, Religions et Sociétés en Afrique noire (PERSAF).

[14] Le ministère de la culture est organisé en plusieurs directions dont la Direction Générale du Patrimoine Culturel (DGPC), la Direction Générale de la Formation et de la Recherche (DGFR) et la Direction Générale du Tourisme (DGT). Ces directions auraient été bien édifiées par ces rapports.

(CNRST) après le changement de nom du pays. Le CNRST est la structure en charge de la recherche au Burkina Faso. C'est un établissement public à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) dont les activités sont codifiées par le décret n°2017-0192/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 19 avril 2017 portant approbation des statuts particuliers du CNRST.

Ce centre ne dispose pas d'archéologues en son sein. Pourtant, il délivre des autorisations de recherche y compris en archéologie[15]. Le mécanisme de délivrance ne prévoit pas de requérir l'avis des archéologues du Département d'histoire et archéologie de l'Université de Ouagadougou. Des équipes de recherche en archéologie se déploient donc à travers le Burkina Faso sans que les archéologues locaux n'en soient informés ou le sont seulement par courtoisie.

En parcourant les nouveaux statuts du CNRST, il ne ressort à aucun niveau, que le CNRST doit délivrer les autorisations de recherche. Mieux, aucune direction de cette structure n'a été expressément désignée pour le faire. De deux choses l'une :

- en continuant à délivrer des autorisations de recherche, le CNRST est dans l'illégalité et du coup la garantie qu'elle donne n'a aucune valeur ;
- n'importe quelle équipe peut faire des recherches archéologiques (et dans d'autres domaines) sans que la structure officielle chargée de recherche ne puisse l'interdire, sauf par requalification.

Au ministère en charge de la culture

Au Burkina Faso, ce ministère n'a ni service archéologique, ni archéologues parmi son personnel. Le texte organique organisant son fonctionnement n'a pas non plus prévu un mécanisme de coopération entre le ministère et l'Université d'une part, et avec le CNRST d'autre part. Malgré cette situation, le ministère à travers sa Direction du patrimoine culturel, est chargé de délivrer les autorisations de sortie de mobilier archéologique du territoire national.

1.2.2. De l'inexistence de lignes budgétaires

C'est reconnu que l'archéologie est budgétivore tant dans les préparatifs des fouilles, pendant les fouilles elles-mêmes que pour la post-fouille (études, conservation pérenne et valorisation auprès de la communauté scientifique et de la population). Cela exige des financements considérables. Pour le cas du Burkina Faso, force est de reconnaître qu'il n'y a pas de lignes budgétaires à l'université, au CNRST et au ministère en charge de la culture pour effectuer des recherches archéologiques. De plus, la réglementation nationale en vigueur n'impose aucune contrainte, dans ce sens, aux entreprises chargées de grands travaux publics.

Autrement dit, il n'existe pas de financements nationaux pour pratiquer l'archéologie au Burkina Faso. A l'inverse aussi, nous

[15] C'est le cas par exemple des autorisations pour les fouilles archéologiques du projet Lobi-Or-Fort, conçu pour des recherches autour et dans les ruines de Loropéni.

n'avons pas connaissances de projets cohérents de recherches archéologiques sur une thématique, sur une région du pays qui aient été soumis à une demande de budget.

1.2.3. De l'absence de traçabilité minimale sur le mobilier archéologique

Il a dû exister au début, une traçabilité minimale pour une partie[16] du mobilier archéologique[17]. Mais, notre documentation ne nous a pas permis de connaître l'existence d'une traçabilité maximale bien établie et suivie par tous les archéologues ayant fouillé au Burkina Faso de 1970 à nos jours. En clair, à ce jour :

- il n'y a pas un recensement complet de l'ensemble des fouilles qui ont eu lieu au Burkina Faso ;
- il n'existe pas de dépôt public (ni à l'Université, ni au musée national) de tous les objets sortis de fouilles ou prélevés en ramassage de surface.
- il n'y a pas non plus un lieu connu où a été archivée la documentation créée lors des opérations de fouilles. Il est pourtant indispensable d'inventorier et de classer cette documentation (dessins, notes de fouilles, fiches, etc.) car, sans elle, le mobilier archéologique ne peut plus être étudié correctement. En effet, c'est cette documentation qui permet de faire le lien avec la fouille et le contexte de découverte.

Si on reproche aux archéologues amateurs ou professionnels d'être à l'origine d'une dispersion d'artefacts de la période coloniale à 1975, que dire donc des acteurs actuels de l'archéologie ?

L'absence de dépôt pour la conservation de chaque type de vestige, n'est pas sans conséquence sur l'état du mobilier.

1.2.4. Etat du mobilier archéologique

La fouille en archéologie n'est pas tout temps un acte anodin. Il arrive qu'elle tranche, ou mutile, mais surtout qu'elle extirpe le mobilier de son milieu d'équilibre qu'elle détruit. Autrement dit, après une opération de fouille, l'archéologue doit reconstituer un milieu nouveau pour ce mobilier qui commence ainsi une nouvelle vie. Les différentes fouilles et prospections menées au Burkina Faso ont permis d'exhumer de grandes quantités d'artefacts (lithique, céramique, céréales, ossements humains ou d'animaux, métaux, etc.), en principe pour études, conservation et valorisation. Malheureusement, on peut faire les constats suivants :

- il n'existe pas de registre d'artefacts et de la documentation afférente ni au laboratoire d'archéologie, ni ailleurs ;
- les artefacts et la documentation ont été dispersés (laboratoire, domicile, cour de l'université), entassés de manière aléatoire, non uniforme, dans des contenants multiples[18] ;

[16] Nous n'avons pas d'information de l'enregistrement des vestiges anthropo-biologiques c'est-à-dire les restes humains découverts lors des différentes opérations.
[17] Voir Annexe n°2 : Fiche sur des objets céramiques de Kiéthéga Jean-Baptiste datant de 1974.
[18] Annexe n°3 : mobiliers archéologiques dans la cour de l'Université de Ouagadougou.

- certains ont été documentés sur des supports multiples (diapositives, photos argentiques et numériques, clés USB, disques durs externes) pour la plupart privés. Il n'existe aucun endroit ou structure publique où l'on peut se faire une idée de ces archives du sol au Burkina Faso ;
- leur conservation ne respecte aucune norme et il n'y a jamais eu aucune tentative d'uniformisation, soit de leur inventaire, soit de leur gestion.

L'absence d'un dépôt public ou agréé pour le mobilier archéologique et la documentation n'est pas sans conséquences sur les pièces qui sont exposées à différentes menaces. C'est dire qu'actuellement, le mobilier archéologique subit deux situations dramatiques majeures ;

Premièrement : le manque de documentation systématique et standardisé (description, photographies, dessins) pour l'ensemble des artefacts. Sans cet archivage même élémentaire, la localisation des artefacts se perd au cours du temps et au gré des générations successives ;

Deuxièmement : ni le laboratoire d'archéologie, ni le musée ne dispose d'une salle aux normes pour ranger les artefacts dont ils disposent. N'étant pas alors dans de bonnes conditions, les pièces subissent différents types de dommage selon leur nature. Les pièces métalliques par exemple, connaissent, entre autres, la corrosion[19]et le développement de l'akaganéite[20]. Celles-ci devraient dès leur dégagement connaître une prise en charge en conservation afin de leur éviter des dommages physico-chimiques. Cela n'est pas le cas des objets rassemblés au laboratoire d'archéologie et au Musée national. A ces endroits, ils sont stockés dans des sachets plus ou moins hermétiques et surtout ne contenant pas des absorbeurs d'humidité. Les pièces céramiques, elles, sont souvent entassées les unes sur les autres, et suite aux vibrations et à des chocs divers, certains tessons s'écrasent[21].

1.2.4. Du statut juridique du mobilier archéologique

En général, le mobilier archéologique se compose des *objets (y compris les écofacts*[22]*) transformés par l'activité humaine et recueillis lors de l'opération de fouilles*. Pour l'instant, il n'y a pas de définition officielle nationale burkinabè du statut artefact ou du mobilier archéologique en général, à l'image de ce qui a été fait au niveau de la France et de l'Union européenne. En effet, sont considérés comme patrimoine archéologique dans la législation française, « *tous les vestiges et autres traces de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec*

[19] Les objets en fer rouillent, le cuivre verdit, l'argent noircit.
Voir Annexe n°4 : Objets en fer au Laboratoire d'archéologie de l'Université de Ouagadougou.
[20] Pathologie du fer décrite par le minéralogiste japonais Matsuo Nambu en 1968.
[21] Annexe n°4 : Objets à l'intérieur du Laboratoire d'archéologie de l'Université de Ouagadougou.
[22] Par écofacts, nous entendons les biens archéologiques issus du règne animal, végétal ou minéral, utilisé par l'homme sans modification) ainsi que tout ce qui peut être pollen …

l'environnement naturel »[23]. Pour la Convention de Malte, le patrimoine archéologique regroupe des structures, des constructions, des ensembles architecturaux, des sites aménagés, des témoins mobiliers, des monuments d'autre nature, ainsi que leur contexte, qu'ils soient situés dans le sol ou sous les eaux.

L'inexistence de textes réglementaires nationaux nous ramène à considérer ce que développent les textes internationaux ratifiés par le Burkina Faso. Ainsi, la convention de 1970[24] en son article premier inclut parmi les biens culturels :

> …
> c. Le produit des fouilles archéologiques (régulières et clandestines) et des découvertes archéologiques ;
> d. Les éléments provenant du démembrement de monuments artistiques ou historiques et des sites archéologiques ;
> e. Objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge, tels que les inscriptions, monnaies et sceaux gravés ;
> g. Les biens d'intérêt artistique tels que : tableaux, peintures et dessins faits entièrement à la main sur tout support et en toutes matières, les productions originales de l'art statuaire et de la sculpture, en toutes matières.
> … .

Il importe au Burkina Faso de se doter d'une réglementation car pour cette convention de 1970 « *sont considérés comme biens culturels les biens qui, à titre religieux ou profane, sont désignés par chaque État comme étant d'importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'histoire, la littérature, l'art ou la science* ».

En l'absence de textes sur le statut du mobilier archéologique, on observe les réalités suivantes au Burkina Faso :

- certains archéologues ont toujours estimé être les dépositaires naturels de ces documents tant que leurs découvertes n'étaient pas publiées ;
- rien n'interdit alors certains archéologues de garder du mobilier archéologique au sein de leurs archives professionnelles ou privées pendant de nombreuses années, voire toute leur vie ;
- d'autres, enfin, considéraient cette documentation scientifique comme leur œuvre personnelle et incessible.
- Seulement, ces revendications de « droits », ne s'accompagnent généralement pas de disposition sur la sécurité des objets.

1.2.5. De l'absence de banque de données de la documentation créée lors des fouilles

Par documentation archéologique, nous entendons, d'une part tous les documents, quel que soit leur support, qui ont une relation

[23] Article L. 510-1 du code du patrimoine français.
[24]Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels.

directe ou indirecte avec le site[25] et l'opération de fouilles, et d'autre part, toutes les données[26] qui en sont issues.

De la documentation archéologique a dû être produite lors des différentes fouilles qui ont eu lieu au Burkina Faso de 1975 à nos jours. Seulement, elle n'est pas archivée et accessible.

Il est indispensable d'inventorier et de classer cette documentation car, sans elle, le mobilier archéologique ne peut plus être étudié correctement. En effet, c'est cette documentation qui permet de faire le lien avec la fouille et le contexte de découverte.

2. Proposition d'enregistrement d'opérations, d'objets archéologiques et de la documentation

Ici également, la loi doit intervenir pour régler un problème de sémantique sur les notions de fouille et de site archéologique. Cela est nécessaire pour que tout élément exhumé ait le statut d'objet archéologique. Les critères que l'on peut prendre en compte seront entre autres :

- l'intérêt historique, esthétique ou documentaire ;
- une signification particulière, un poids symbolique, en référence à une période, un événement, un lieu ;
- un caractère d'exception ou, au contraire, de représentativité ;
- un état de conservation et de lisibilité satisfaisant ou remarquable.

Généralement, les critères relèvent en principe du domaine de l'objectivité. Cependant, comme le pense Faure-Boucharlat Élise, des questions subjectives peuvent entrer en ligne de compte dans la qualification d'un site. Ce sont par exemple : les conditions de la découverte, la personnalité de l'inventeur, du fouilleur, l'action militante d'une association, voire le contexte politique, …[27]. Les recherches engagées sur de tels sites reconnus par la loi peuvent être qualifiées d'opérations archéologiques et documentées comme telles.

2.1. Enregistrement d'opérations de fouilles

Un inventaire est par définition une liste de données, un instrument statistique, un moyen de gestion, un outil de connaissance, d'identification et d'études. L'inventaire et l'ensemble des mesures qui l'accompagnent (identification, indexation, étiquetage, conditionnement) permettent de recréer les liens entre les données et le terrain tout en garantissant leur pérennité. Malheureusement, il n'existe pas encore un inventaire exhaustif sur les opérations archéologiques jusque-là menées au Burkina Faso. Ce qui fait que :

- d'une part, il est impossible à la jeune génération d'avoir des réponses élémentaires à certaines questions qu'elle se pose : qui a fouillé au Burkina Faso ? Quand ? Qu'a-t-il mis au jour ? Qu'est-ce que ces découvertes ont permis de comprendre ou

[25] Par exemple : les documents administratifs, rapports d'étude, etc.
[26] Par exemple : les fiches d'enregistrement de terrain, plans, relevés, dessins d'objet, documents photographiques, etc.
[27]Faure-Boucharlat Élise, 2010, en ligne, https://journals.openedition.org/cem/11391#quotation.

d'expliquer ? Où voir ces artefacts ? Quelles sont les publications associées ? Etc.

- d'autre part, on ne peut pas avoir un tableau réel des recherches archéologiques au Burkina Faso : en quelle année y a-t-il eu plus de fouilles, moins de fouilles ? Quels sont les chercheurs nationaux ou non étrangers qui y travaillent ? Dans quelle région ?

De notre point de vue, la situation peut toujours être rattrapée. Aussi, proposons-nous deux types d'enregistrement. Un premier pour les fouilles qui ont eu lieu jusqu'en fin 2024 et un second pour les nouvelles fouilles à partir de 2025[28].

2.1.1. Enregistrement d'opérations de fouilles de 1960 à 2024

Il va s'agir d'une opération de régularisation. C'est pourquoi, nous suggérons que tous les numéros commencent par la mention « *Régularisation d'inventaire* » en abrégé RI. Viendront ensuite et successivement, les initiales de l'inventeur (minuscule), l'année civile, un numéro d'ordre pour les fouilles menées au cours de l'année, le nom de la localité qui a abrité les fouilles, le code officiel de la région administrative en chiffres romains, la province et entre parenthèses la dénomination de la province. Chaque partie du numéro d'enregistrement devrait être séparée de l'autre par un point.

Exemple : *RI. kjb.1973.001.Kampti.XIII.Poni (Kampti)*

RI.	*kjb.*	*1973.*	*001*	*Kampti.*	*XIII.*	*Poni*	*(Kampti)*
Régularisation d'inventaire	Initiales de l'inventeur	Année civile	Numéro d'ordre des fouilles	Lieu-dit de la fouille	Code de la région	Province	Département

Si ce travail se réalisait, on pourrait avoir dans un seul document, toutes les opérations de fouilles archéologiques réalisées au Burkina Faso ces 30 dernières années. Pour cet article, nous avons essayé de faire une régulation d'inventaire pour les fouilles réalisées par le premier archéologue Burkinabè[29]. Mais, on pourrait étendre l'exercice aux travaux de Andah Bassey à Rim (I et II), d'autres collègues Burkinabè, et de certaines universités[30]. Différentes analyses seraient alors possibles pour n'importe quel chercheur.

[28] L'année 2023 correspond au 50e anniversaire du laboratoire d'archéologie de l'Université de Ouagadougou. On peut se donner 2 ans pour expliquer la nouvelle proposition, réaliser toutes les opérations de régularisation et en prenant aussi en compte les fouilles en cours ou déjà programmées entre 2023 et 2024. C'est pour cela que l'année 2024 est proposée comme date de fin cycle de l'ancienne méthode et 2025 comme date de début de cycle d'une nouvelle manière de travailler.

[29] Annexe n°5 : Proposition de régularisations d'opérations de fouilles réalisées par Jean-Baptiste KIETHEGA au Burkina Faso.

[30] 2001 : Université de San Diégo aux Etats-Unis, Université J.W. Goethe de Francfort en RFA, Université de Padoue (Italie).
2014 à 2018 : Université de Bourgogne.

2.1.2. Enregistrement des recherches archéologiques (RA) à partir de 2025

- ***Le cas des recherches des seniors***

L'année 2023, marquera le 50e anniversaire de l'ouverture du laboratoire d'archéologie de l'Université. Notre vision est d'aborder cet événement avec une véritable équipe d'archéologues qui travaillent selon les règles harmonisées, tant en termes de recherche sur le terrain qu'en matière de gestion du mobilier archéologique.

On pourrait donc, après la commémoration de cet événement majeur, commencer par une déclaration systématique selon un modèle standard[31], de toutes les opérations de fouilles qui doivent se mener sur le territoire national, auprès du ministère en charge de la culture qui en tant que bénéficiaire final des artefacts (musées) devrait être en mesure de délivrer un numéro pour chaque opération. Ce numéro sera une base pour :

- l'enregistrement des artefacts sur le site de fouille ;
- l'enregistrement final au musée.

Le numéro pourrait être structuré ainsi qu'il suit : au tout début du numéro d'enregistrement, la mention « Recherches archéologiques » en abrégé **RA** ; puis, l'année civile et l'appellation de l'université qui porte les recherches, un numéro d'ordre, les initiales (en minuscule) de la personne responsable des recherches, le lieu-dit de la fouille et, dans des parenthèses, le code officiel de la région administrative[32], la dénomination complète de la province, du département).

RA.	*2025*	*UJKZ.*	*001*	*sl*	*Donsin*	*N° de la Région*	*Province et Département*
Recherches archéologiques	Année civile	Université	Numéro d'ordre des fouilles	Initiales du responsable	Lieu-dit	III.	*Lumbila*

Exemple :

- *RA.2025.UJKZ.01.sl.Donsin. (III. Zoundwéogo.Nobéré).*
- *RA.2027.UNZ. 32. bns. Badnogo (V.Bam. Kongoussi)*[33].

Il faudra aussi préciser que même en cas de collaboration avec une structure étrangère, l'opération de recherches archéologiques doit toujours être introduite par un chercheur national. Dans ce cas, après les initiales du chercheur national, on pourrait adjoindre immédiatement et entre parenthèses les initiales du collaborateur.

Exemple :

RA.2025.UJKZ.01.sl ***(vs)****. Donsin. (V. Sanmatenga.Korsimoro*).

- ***Le cas des recherches des juniors***

Il faudrait effectivement tenir compte de deux faits. D'une part, des étudiants en master qui font de la prospection avec possibilité de

[31] Annexe n° 6 : Éléments pour dossier de demande d'opérations archéologiques.

[32] Annexe n° 7 : Les codes des régions du Burkina Faso.

[33]Les abréviations *sl* et *Bns figurant dans les exemples* correspondent respectivement à Simporé Lassina de l'Université Joseph Ki-Zerbo et Birba Noaga Salif de l'Université Norbert Zongo de Koudougou.

prélèvements d'objets et, d'autre part des doctorants qui font souvent des fouilles. L'université d'attache de ces étudiants devrait être en mesure de recueillir les objets que ces étudiants ramènent de leurs recherches, de les archiver le temps des études et *in fine*, de les transmettre au Ministère de la Culture pour conservation définitive dans ses structures muséales.

Après la mention « Recherches archéologiques » en abrégé **RA** au début, nous suggérons alors, un numéro composé de : l'année civile, dénomination de l'université qui porte les recherches, un numéro d'ordre, les initiales (en minuscule) de la personne responsable des recherches ou de la personne chargée de diriger les recherches, des initiales des nom et prénoms de l'étudiant entre parenthèses, le lieu-dit de la fouille et, dans des parenthèses, le code officiel de la région administrative[34], la dénomination complète de la province, du département.

Exemple :

RA.2025.UJKZ.01.sl ***(oa)****.Nimpouy. (V. anmatenga.Korsimoro*).

RA.	*2025.*	*UJKZ.*	*01.*	*sl*	***(oa)***	*Nimpouy.*	*(V. Sanmatenga. Korsimoro).*
Recherches archéologiques	Année civile	Dénomination de l'université	Numéro d'ordre	Initiales du responsable des recherches	Initiales de l'étudiant	Lieu-dit de la fouille	Code de la province, département

En conclusion de cette partie sur les opérations de fouilles, nous pensons aussi qu'il faut instituer au Burkina Faso, la tradition de rapports de fouilles. C'est un document qui de par son contenu, permet de consigner les données administratives, techniques et scientifiques caractérisant l'opération, de connaître les détails de l'opération et ses résultats et de disposer d'un inventaire technique. Afin d'harmoniser son contenu, nous proposons un plan type du rapport pour opérations archéologiques. Il pourrait comprendre trois parties :

Partie 1 : Données administratives, techniques et scientifiques caractérisant l'opération.

Partie 2 : Détails de l'opération et ses résultats.

Partie 3 : Les inventaires techniques (mobilier archéologique mis au jour).

On pourrait aussi harmoniser la page de titre ou de garde du rapport de fouilles, de sorte que pour tout rapport, on puisse lire :

- la dénomination de l'opération archéologique[35] ;
- la localisation de l'opération : Lieu-dit, commune, département, région, adresse ;
- le nom du directeur de la recherche ;
- la dénomination de la structure qui endosse les recherches ;
- la date de rédaction du rapport (mois et années).

[34] Annexe n° 7 : Les codes des régions du Burkina Faso.

[35] Exemple 1 : *Projet Lobi-Or-Fort.*

Exemple 2 : « *Origines et développement de la métallurgie du fer en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso et Côte d'Ivoire, soutenu par la Fondation Suisse-Liechtenstein pour l'archéologie à l'étranger (FSLA) pour la période 2010-2014* ».

En plus de l'enregistrement des opérations de fouilles, il y a lieu d'instaurer aussi une tradition d'enregistrement des objets archéologiques. Là aussi, il faudrait une opération d'enregistrement à titre de régularisation puis, à l'horizon 2025, un système harmonisé pour tout mobilier issu de fouilles.

2.2. Enregistrement des objets archéologiques

La conservation du mobilier archéologique ne commence pas après la fouille, ni même à la découverte des objets. Il s'agit d'un processus qui s'engage au même titre que les stratégies de fouilles, dès la préparation du chantier qui doit se poursuivre jusqu'au centre de conservation ou au musée.

2.2.1. Pour les objets non encore enregistrés

Pour les objets dont on ignore la date d'entrée dans le musée ou de mise au jour par les archéologues, il faudrait également envisager une opération de régularisation, en faisant apparaitre la mention « *Régularisation d'inventaire* » en abrégé **RI**. Les objets pourraient être acheminés dans les musées qui vont procéder à cette régularisation.

2.2.2. Pour les nouveaux objets

Nous restons dans la même logique que les propositions précédentes. A savoir qu'il y ait au début la mention « *Recherches archéologiques* » en abrégé RA. Ensuite dans l'ordre, un numéro composé de : l'année civile, l'appellation de l'université qui porte les recherches, un numéro d'ordre, les initiales (en minuscules) de la personne responsable des recherches, le lieu-dit de la fouille. A partir de ce moment, on pourrait faire suivre la matière de l'objet suivie d'un numéro d'ordre, tel que le montre les exemples suivants :

RA.2025.UJKZ.01.sl-Donsin. Céram1
RA.2025.UJKZ.01.sl-Donsin. Céram 2 à l'infinie.

RA.2025.UJKZ.01.sl-Donsin. Fer1
RA.2025.UJKZ.01.sl-Donsin. Fer 2 à l'infinie

RA.2025.UJKZ.01.sl-Donsin. Charbon1.
RA.2025.UJKZ.01.sl-Donsin. Charbon 2 à l'infinie.

En conclusion de ce point sur l'enregistrement des artefacts, il convient d'aborder le sort des objets issus des fouilles, soumis à plusieurs mouvements vers, par exemple, des laboratoires pour des études, des traitements et des datations ou vers des musées pour des expositions, etc.

Au Burkina Faso, nous avons constaté l'inexistence de la tradition de fiche de mouvements. Or, cette pratique présente plusieurs avantages, notamment :

- connaître en temps réel la position de chaque objet ;
- connaître les objets qui ont fait l'objet d'étude ou de traitement et les structures qui sont intervenues, etc.

En vue de remédier à cette lacune, à l'horizon de 2025, nous proposons la création et l'institutionnalisation au Burkina Faso d'une fiche de mouvement des objets archéologiques[36].

2.3. L'enregistrement de la documentation archéologique

Ce qu'il faut éviter ici, c'est d'entreposer la documentation sans l'archiver et sans informations sur sa localisation connu par plusieurs personnes. Nous courons le risque de la perdre au cours du temps et au gré des générations qui se succéderont au niveau du laboratoire d'archéologie. Cependant, il ne s'agira pas, non plus, ici de réinventer la roue. Ailleurs, notamment en Europe, les archéologues peuvent avoir accès aux informations sur les opérations de fouilles et le mobilier archéologique qu'elles ont livrés en les consultants dans des bibliothèques[37], dans les réserves de musées ou dans les laboratoires. On pourrait commencer un embryon de centre de documentation au laboratoire, puis envisager une collaboration avec les archivistes de la Bibliothèque universitaire centrale.

Mais, il faudra prendre en compte que de plus en plus, la documentation archéologique est numérisée, enregistrée et organisée dans des systèmes (Patriarche par exemple) qui sont interrogeables à travers un réseau informatique (Internet).

Avant tout cela, il faudra régler le problème (général)[38] de la paternité de ces documents issus des opérations de fouilles.

Conclusion

Acteur de l'archéologie burkinabé, après un certain nombre d'années de pratiques et d'observations, et ayant réorienté nos activités beaucoup plus sur la conservation, la mise en valeur et la muséologie, nous nous devons de reconnaître la qualité du travail abattu par les professionnels burkinabè depuis 1974. Mais, nous avons aussi le devoir d'attirer l'attention sur une situation précise, à la veille des 50 ans du laboratoire d'archéologie de l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou : l'organisation approximative des opérations de fouilles et la mauvaise gestion du mobilier archéologique au Burkina Faso. Cependant, on peut remédier à ces faiblesses en :

- engageant une opération de régularisation d'inventaire de fouilles d'ici 2025 ;
- initiant une opération d'inventaire du mobilier archéologique ;

[36] Annexe n° 8 : proposition de modèle de Fiche de mouvement.

[37] Les opérations archéologiques autorisées (sondages, diagnostics, fouilles programmées et préventives, prospections diverses, projets collectifs de recherche) donnent lieu à un rapport depuis le milieu du XXe siècle et leur nombre était de 11 800 rapports en 2019 (il croît de plus de 350 chaque année). A Amiens, les 6400 rapports sont déposés dans le Centre de documentation patrimoniale, tandis qu'à Lille, les 5400 rapports sont conservés à la Carte archéologique. (https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-patrimoines-et-architecture/Service-regional-de-l-archeologie-SRA/La-documentation-archeologique).

[38] Quelques archéologues ont toujours estimé être les dépositaires naturels de ces documents tant que leurs découvertes n'étaient pas publiées et, par conséquent, les gardaient au sein de leurs archives professionnelles ou privées pendant de nombreuses années, voire toute leur vie. D'autres, enfin, considéraient cette documentation scientifique comme leur œuvre personnelle et incessible.

- commençant une opération d'inventaire de la documentation archéologique
- envisageant un enregistrement systématique des opérations de fouilles sur le territoire burkinabè ;
- mettant en place un enregistrement systématique du mobilier archéologique et de la documentation archéologique par un centre unique (pour l'instant).

A cette heure du numérique, il serait plus efficace de mettre à contribution des logiciels (*archéodata, Itshar, etc*.) que l'on se donnera les moyens d'acquérir et de maîtriser.

Ces lacunes sur la manière dont les recherches archéologiques sont organisées doivent impérativement être corrigées pour différentes raisons. D'abord :

- un meilleur encadrement des recherches archéologiques ;
- une bonne exploitation des résultats des recherches par les musées, voire les universitaires et le public ;
- un bon archivage des artefacts et de la documentation produite lors des opérations ou des études pour les générations futures.

Mais plus encore :

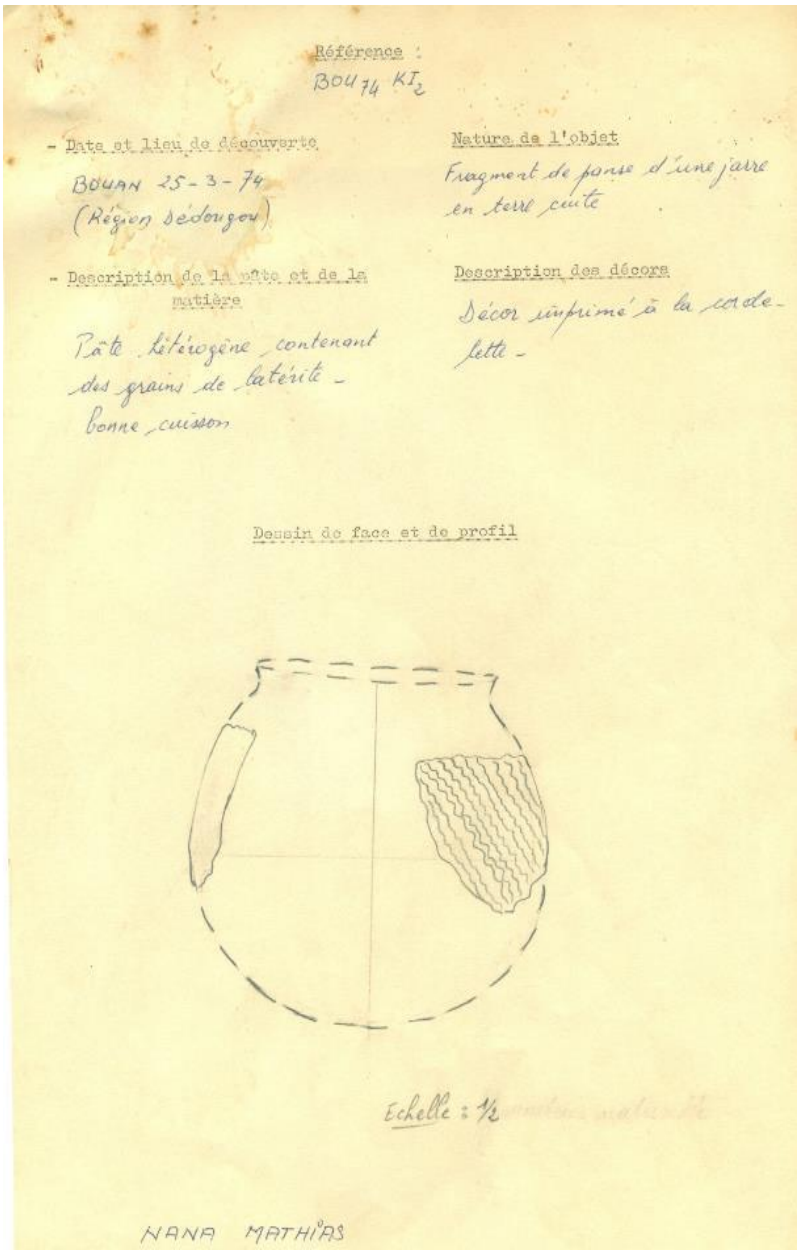
- la sécurité des objets ;
- les enjeux de la conservation ;
- la mise de ces objets à la disposition des chercheurs pour tous types d'études ;
- la mise de ces objets à la disposition des agents des musées pour des inventaires et des actions de médiation
- la crédibilité de ceux qui s'investissent dans l'archéologie professionnelle.

Toutes les propositions de ce texte peuvent faire l'objet d'un atelier qui pourra *in fine* dégager des normes consensuelles de gestion des fouilles archéologiques et du mobilier archéologique et de la documentation archéologique au Burkina Faso.

Annexe 1 : ***Première génération de textes sur les vestiges archéologiques du Burkina Faso***

Auteurs	Titres/références
Bertho Jacques. 1952	Nouvelles ruines en pierre en pays Lobi. Notes Africaines 54, pp. 33-35.
Delafosse Maurice, 1902	Découverte de grandes ruines à Gaoua (Soudan Français). *L'anthropologie*, 13, pp. 778-781.
Guilhem Marcel et Hébert Jean, 1967	Notion et culte de Dieu chez les Toussian in *Anthropos*, Vol 62, Bonn, pp 139-164.
Guitat R., 1972	Carte, répertoire des sites néolithiques du Mali et de la Haute-Volta, in *Bull. IFAN*, B, TXXXIV, 4, pp. 923-930.
Hébert Jean	- 1961, Esquisse de l'histoire du pays Toussian (Haute-Volta), in *Bull. de l'IFAN*, Tome 23, Série B, N°1-2, pp. 309-327.
	- 1972, Organisation de la société en pays Toussian in *Notes et documents voltaïques*, O.R.S.T.O.M, Ouagadougou, pp. 13-48.
	- 1970, Révoltes en Haute-Volta de 1914 à 1918 in *Notes et documents voltaïques*, pp 354 – 367.
	- 1958, Une page d'histoire voltaïque : Amoro, chef des Tiéfo, in *Bulletin de l'IFAN*, (série B), 3-4, pp.377-405.
	- 1964, *Esquisse de l'histoire du pays Toussian (Haute-Volta)* Polycopie du CESAO, Bobo-Dioulasso, 49 p.
	- 1997, Représentation de l'âme et de l'au-delà chez les Toussian in *Anthropos* N°92, Bonn, pp.183-190.
Henninger Jean	- 1954, Abris sous roche de la région de Bobo-Dioulasso, *in Notes Africaines* N° 64, pp. 97-99.
	- 1960, Signification des gravures rupestres d'une grotte de Borodougou (Haute-Volta) in *Notes Africaines* N° 88, pp. 106-110.
Henri Labouret, 1920	Le mystère des ruines du Lobi in *Revue ethnologie et tradition populaires*, Paris, t1, pp. 177-196.
Le Moal Guy	- 1976, Le peuplement du pays bobo, bilan d'une enquête, in *Cahiers de l'ORSTOM*, série Sciences Humaines, Vol 2, pp.137-142
	- 1982, Vestiges préhistoriques du pays Bobo *in Cahiers de l'ORSTOM*, B, XVIII, 1, pp. 255-259.
Prost André., 1971	Quelques vestiges de la région d'Aribinda (Haute-Volta), *Notes Africaines*, N° 130, pp. 41-43.
Raymond Mauny	- 1957, Etat actuel de nos connaissances sur la préhistoire et l'archéologie de la Haute Volta, in *Notes Africaines*, N°73, pp 16-25.
	- Gravures, peintures et inscriptions rupestres de l'ouest Africain, in *Initiations Africaines*, N°11, 91p.
	- 1975, *Tableau géographique de l'Ouest Africain depuis le moyen âge d'après les sources écrites, la tradition orale et l'archéologie*, 587 pages.
Rouch Jean, 1961	*Restes anciens et gravures rupestres d'Aribinda (Haute-Volta),* in Etudes voltaïques, Ouagadougou, pp. 61-69.
Ruelle Emmanuel, 1905	Note sur les ruines d'habitations en pierre de l'Afrique occidentale française, *Bulletin de géographies historiques I*, pp. 466-472
Savonnet Georges	- 1956, Notes sur quelques ruines situées dans la région de Léo (Haute-Volta). *Notes Africaines* N° 71, pp. 70-72.
	- 1986, Le paysan gan et l'archéologue ou l'inventaire partiel des ruines de pierres du pays Lobi-gan (Burkina Faso – Côte d'Ivoire) *in Cahiers ORSTOM*, B, 22 (1), pp. 57-82.
Urvoy Yves., 1941	Gravures rupestres d'Aribinda (Boucle de Niger), *Journal de la Société des Africanistes*, TXI, pp. 1-6.

Annexe 2 : ***Fiche sur des objets céramiques (1974)***



Référence :
BOU 74 KI2

- Date et lieu de découverte
BOUAN 25-3-74
(Région Bédougou)

Nature de l'objet
Fragment de panse d'une jarre en terre cuite

- Description de la pâte et de la matière
Pâte hétérogène contenant des grains de latérite - bonne cuisson

Description des décors
Décor imprimé à la cordelette -

Dessin de face et de profil

Echelle : 1/2

NANA MATHIAS

Annexe n°3 ***: Mobiliers archéologiques sous les escaliers d'un amphithéâtre de l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou***



Photo 1 : Mobilier archéologique notamment des tessons de céramique très mal emballé et disposé sous des escaliers d'un amphi de l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou



Photo 2 : mobilier archéologique « exposé » dans de mauvaises conditions sous un hall de l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou

Annexe n°4 : Mobiliers archéologiques au laboratoire d'archéologie de l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou



Photo 1 : Céramiques et objets en fer



Photo 2 : Détail sur un objet en fer infesté



Photo 3 : Mélanges d'objets archéologiques (céramiques, tuyères, lames de daba)



Photo 4 : Pièces céramiques entassées les unes sur les autres

Annexe n°5 : ***Proposition de régularisations (à TITRE DE REGULARISATION) d'opérations de fouilles réalisées par Jean-Baptiste KIETHEGA au Burkina Faso***

1979	*RI. kjb.1979.001. Kougri.*V.Sanmatenga *(Diguila).*
1985	*RI. kjb.* 1985.*001.* Wanaré.X.Yatenga *(*Séguénéga et Yalka)
	RI. kjb. 1985.*002.* Passakongo1.I.Mouhoun (Dédougou)
	RI. kjb. 1985.*003.* Passakongo2.I.Mouhoun (Solenzo)
	RI. kjb. 1985.*004.* Sié.VI.Sissili. (Léo)
	RI. kjb. 1985.*005.* Pien.VI.Sissili(Bénia)
	RI. kjb. 1985.*006.* Sindou.II.Comoé(Sindou)
	RI. kjb. 1985.*007.* Pabré.III.Kadiogo (Pabré)
1986	*RI. kjb.* 1986.*001.* Kampala.VII.Nahouri (Tiébélé)
	RI. kjb. 1986.*002.* Tiakané.VII.Nahouri (Pô)
	RI. kjb. 1986.*003.* Sapiu. VII.Nahouri (Koumbili)
	RI. kjb. 1986.*004.* Kougsabla.V.Bam (Kongoussi)
1993	*RI. kjb.* 1993.*001.* Biron.I. Kossi (Lékuy)
	RI. kjb. 1993.*002.* Dassi.I.Kossi.(Balavé)
1994	*RI. kjb.* 1994.*001.* Lokosso-Sandé.XIII.Poni (Loropéni)
	RI. kjb. 1994.*002.* Goden-Wologtenga.VI.Boulkiemdé (Boulkiemdé)
2001	*RI. kjb.* 2001.*001.* Wargoandga.XI.Oubritenga.(Ziniaré)

Annexe n° 6 : ***Éléments pour Dossier de demande d'opération archéologique***

1e page

0. Généralités
 - Administration : *Région, Province, Département, Commune, Lieu-dit, n° du programme*
 - Nature de l'opération (à cocher) : *Evaluation-Diagnostic, Sondage, Fouille programmée, Prospection-Inventaire, Prospection-Thématique, Projet collectif de Recherche, Relevé d'art rupestre, Prospection au détecteur/géophysique, Etude du Bâti, analyse, Autres*[39]…
1. Localisation et Renseignement sur le site

Secteur géographique, coordonnées, cadastre (année, section, parcelles), propriétaire du terrain, protections réglementaires

2e page

2. Responsable scientifique : nom et prénom, adresse/téléphone/mail, Fonction, Grade, organisme de rattachement (université, CNRST, …)
3. Présentation de l'organisme de rattachement
4. Date prévisionnelle de l'opération : *du …. au…..*
5. Motivations de la recherche/problématique de la recherche
6. Bref aperçu du site : nature du gisement, périodes (préhistoire ? histoire), historique des recherches
7. Méthodologie.

3e page

8. Equipe de recherche : nombre : *…… Bénévoles…Salariés…*

[39] En temps opportun, le législateur pourra donner une définition de chacun de ces éléments

9. Moyens matériels et techniques à mettre en œuvre : *pelle, truelles, ….*
10. Etudes scientifiques complémentaires envisagées : en *fonction des découvertes*
11. Organisme pressentis pour assurer la stabilité du budget
12. Destination du matériel et de la documentation archéologique : *lieu de dépôt provisoire pour étude, destination définitive probable, ….*
13. Date de remise du rapport
14. Support envisagé pour la publication des résultats : indiquer des revues ciblées
15. Financement souhaité : budget global de l'opération…. FCFA dont … (part des différents contributeurs).

4e page

16. Visa/Avis : du responsable de l'organisme de rattachement, du responsable scientifique du Laboratoire d'archéologie
17. Visa/Avis de la mairie abritant le site
18. Visa/Avis des Directeurs (Régional et provincial) en charge de la Culture
19. Cadre à réserver pour les avis *du ministère en charge de la Recherche scientifique*
20. Liste des pièces jointes : lettre du responsable scientifique sollicitant l'autorisation, CV du responsable scientifique, extrait de carte (1/25 000e) avec localisation du site ou de la zone étudiée, fiche financière et devis, attestation d'assurance

Annexe n° 7 : *Codes des régions du Burkina Faso*

Code Région	Région	Provinces associées
1	Boucle du Mouhoun	Les Balés, les Banwa, Kossi, Mouhoun, Nayala, Sourou
2	Cascade	Comoé, Léraba
3	Centre	Kadiogo
4	Centre-Est	Boulgou, Koulpelogo, Kouritenga
5	Centre-Nord	Bam, Namentenga, Sanmatenga
6	Centre-Ouest	Boulkiemdé, Sanguié, Sissili, Ziro
7	Centre-Sud	Bazèga, Nahouri, Zoundwégo
8	Est	Gnagna, Gourma, Komandjari, Kompienga, Tapoa
9	Hauts-Bassins	Houet, Kénédougou, Tuy
10	Nord	Loroum, Passoré, Yatenga, Zondoma
11	Plateau Central	Ganzourgou, Kourwéogo, Oubritenga
12	Sahel	Oudalan, Séno, Soum, Yagha
13	Sud-Ouest	Bougouriba, Loba, Noumbiel, Poni

Annexe n° 8 : *Proposition de modèle de Fiche de mouvement*

Ministère de Culture, des Arts et du Tourisme (MCAT) Direction régionale (MCAT) de ….. Adresse		
Photo de l'objet	Constat d'état	
	N° d'inventaire :	
	Nom du site :	
	Catégorie (Métal, Céramique, ...)	Identification : exemple : *poignard*
	Datation (si existant)	
	Lieu de rangement :	
Nom de l'emprunteur : …….	Organisme de l'emprunteur (Musée……) ou de la structure (cas de restauration par exemple) : ……	
Adresse de l'emprunteur		
Lieu de l'exposition (Pays, ville, commune, …)		
Date de l'exposition (du … au …)		
Titre de l'exposition		
Date et lieu de départ de l'objet		
Date et lieu de retour de l'objet		
Type emballage		
Recommandations pour la manipulation		
État à l'arrivée (Bon, défectueux, autres)		
Nom du prêteur		Signature
Nom de l'emprunteur		Signature

Signature et cachet du préteur ou son représentant

Signature et cachet l'emprunteur ou son représentant

Sources

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation et du mobilier issu du diagnostic et des fouilles archéologiques.

ARRÊTE MINISTÉRIEL du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

SECRET n°2017-0192/PRES/PM/MESRSI/MINEFID portant approbation des statuts du CNRST, du 19 avril 2017.

SECRET N°2016-436/PRES /PM/MCAT du 31 mai 2016 portant organisation du Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne (France), 2014

Protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise de la documentation scientifique et du mobilier issus des opérations archéologiques, 15 p.

Direction régionale des affaires culturelles de Pays de la Loire (France), 2016

Les identifiants d'une opération archéologique. Où les trouver ? À quoi correspondent-ils ? Direction régionale des affaires culturelles, Nantes, 13 p.

Protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise de la documentation scientifique et du mobilier issus des opérations archéologiques. (http:culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Compte/Domaines-de-activité.Patrimoine-et-Architecture/Archéologie).

Bibliographie

CENTRE ARCHEOLOGIQUE EUROPEEN DU MONT-BEUVRAY, 2008, Gestion de la documentation scientifique et des mobiliers issus des opérations archéologiques dans le cadre de la réglementation actuelle, Actes du séminaire, Centre archéologique européen du Mont-Beuvray, Glux-en-Glenne (Nièvre) ,199p.

CHAILLOU Anne, MOREAU R. & GUICHARD V., 2008, « L'archivage et la gestion des données de fouille à Bibracte, centre archéologique européen », *in* : *Gestion de la documentation scientifique et des mobiliers issus des opérations archéologiques dans le cadre de la réglementation actuelle*. Actes du séminaire au Centre archéologique européen du Mont-Beuvray Glux-en-Glenne (Nièvre), 25-27 septembre 2006. Paris, Ministère de la Culture et de la Communication : 158-173 [http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/archeo/pdf/bibracte_2006.pdf].

COULIBALY Jean-Baptiste, 2017, Archéologie en pays *tusian* (Burkina Faso) : Vestiges anciens et actuels de l'occupation humaine, Thèse pour l'obtention du grade de Docteur des universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Ouaga 1, 393 p.

DEGRIGNY Christian, 2007, Bulletin de Recherche sur la Conservation-restauration du Métal (BROMEC21), ICOM, Groupe de travail Metal, *https://warwick.ac.uk/fac/sci/physics/research/condensedmatt/sims/bromec/bromec_21_franais.pdf, 21 p.*

DJINDJIAN Francois , 2011, « Chapitre 6 - La documentation archéologique », dans : *Manuel d'archéologie. Méthodes, objets et concepts*, sous la direction de Djindjian Francois. Paris, Armand Colin, « U », 2011, p. 80-89. DOI : 10.3917/arco.djind.2011.01.0080. URL : https://www.cairn.info/---page-80.htm.

FAURE-BOUCHARLAT Élise, 2010, « Réflexions sur les notions de conservation et de mise en valeur de vestiges archéologiques », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n° 3 | 2010, mis en ligne le 15 mars 2010, consulté le 19 août 2018. URL

GUICHARD Vincent, 2013, Les recherches archéologiques sur le Mont Beuvray. Perspectives et programme opérationnel pour les

années, 2013-2016, [En ligne] HAL Id : halshs-01301375, https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01301375.

KIETHEGA Jean-Baptiste, (sans date), « Les sources de l'archéologie au Burkina Faso » [En ligne], http://www.burkinafasocotedazur.org/documents/documents/histoire/archeol ogie.pdf (le 11 05 2015).

LIVINGSTONE Smith Alexandre, GOSSELAIN Olivier et al., 2017, Manuel de terrain en Archéologie africaine, collection « Documents de Sciences humaines et sociales », Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, uniquement disponible en version en ligne, www.africamuseum.be, 318.

MILLOGO K. Antoine et KOTE Lassina, 2000, Recherches archéologiques à Gandefabou, in Berichte des Sonderforschungsbereichs 268, Band 14, Frankfurt a.M. 2000 : pp 353-365.

NEGRI Vincent (dir.), 2015, Le patrimoine archéologique et son droit : questions juridiques, éthiques et culturelles, Actes du colloque international « Le patrimoine et son droit », Musée du quai Branly, Paris, Bruylant, 360p.

PAÏN Silvia, 2015, Manuel de gestion du mobilier archéologique, Méthodologie et pratiques, Paris, Edition de la maison des sciences de l'homme, 233p. (Documents d'archéologie française n° 109)

PERELLO B. 2014, La conservation du patrimoine en terre sur les sites archéologiques, *ArchéOrient-Le Blog* (Hypotheses.org), 20 juin 2014. [En ligne] http://archeorient.hypotheses.org/2998.

THIVET Emilie, CHAILLOU Anne, PAIN Silvia, 2017, Inventaire du mobilier archéologique, actes de la 1ere table ronde du Réseau interprofessionnel des gestionnaires de mobilier archéologique (RIGMA), 29-30 janvier 2015, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 195p.